

ADN EXPERT FORMATION

45 Route Demerée 97131 Petit-Canal

Siret :89217777500012 / NDA :01973305897/ Agrément :E2197100020

Critère 1.2 Les enjeux des formations aux permis de conduire et conditions de passage des examens

1. Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

2. Quel est l'utilité du livret d'apprentissage ?

Votre livret d'apprentissage est, avec votre demande de permis de conduire (CERFA 02), le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- Les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;
- Les trente objectifs à travailler et à valider par des approches différenciées.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. **Il vous permet de savoir où vous en êtes mais aussi et surtout où vous allez.**

Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

3. Quel est le programme de la formation ?

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. **Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire,** en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à **manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.** Vous allez au travers de ce programme **comprendre les règles du code de la route** ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. **Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.**

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. **Votre formateur sera à vos côtés pour vous**

ADN EXPERT FORMATION

45 Route Demerée 97131 Petit-Canal

Siret :89217777500012 / NDA :01973305897/ Agrément :E2197100020

guider et vous conseiller. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

4. Quelles sont les conditions de passage ?

Passage de l'épreuve théorique

A partir de votre inscription à l'auto-école, il n'y a pas de délai pour vous présenter à l'épreuve théorique du code. Cependant, **il faudra faire 5 fautes maximum pour être admis**, ce qui demande de l'entraînement.

En cas d'échec à l'examen du code de la route, vous pouvez vous représenter à l'examen le jour suivant.

En cas de réussite au code, vous devez attendre 48h avant de pouvoir passer l'épreuve pratique.

Passage de l'examen de conduite

Pour avoir le droit de vous inscrire à l'examen de conduite, **vous devez avoir effectué 20 heures de conduite minimum avec un moniteur.**

Nous prenons en charge les démarches d'inscription à l'examen de conduite.

Vous avez 5 ans, à compter de la date d'obtention du code de la route, pour réussir l'examen de conduite. Durant ce délai, vous avez le droit à 5 tentatives

Au-delà des 5 ans et/ou des 5 tentatives, votre réussite au code n'est plus valable. Si vous échouez à l'examen de conduite, il vous faut patienter **48h minimum** avant de pouvoir vous réinscrire à une prochaine session.